



Mairie de Presles-en-Brie

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de Seine-et-Marne

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 30 Mars 2021

Le mardi 30 mars deux mille vingt et un, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à huis clos, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Mesdames RICHARD Rolande, RAULT Carole et Messieurs BONNIN Patrick, LANDRY Daniel, LOUISE DIT MAUGER Philippe **Adjointes au Maire**.

Mesdames GOUPIL Séverine, DESFORGES Sandrine, LIMONTONT Céline, MONFRONT Natalia, PIEDADE Carine, et Messieurs, FERNANDEZ Nicolas, HARAND Jérôme, MONGAULT Patrick et THAUVIN Régis, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames JENTGEN Lydia, ASTRUC Malaury, MARTIN Marina, Monsieur LACROIX Sébastien, **Conseillers municipaux**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame PIEDADE Carine

EGALEMENT PRÉSENTE : Mme GUERIN Stéphanie

Directrice Générale des Services Communaux.

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ. Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à consulter le procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 09 mars 2021. Son approbation est prononcée à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée que le point n°10 de l'ordre du jour relatif au vote des taux des taxes des impôts directs est reporté au mois d'avril 2021. Pour procéder au vote sur ce point, la collectivité a besoin d'éléments chiffrés du trésor public. Après relance, la trésorerie de Coulommiers nous informe qu'elle ne sera pas en mesure de nous donner ces éléments avant début avril 2021 (Eléments reçus habituellement en Mairie début Mars de chaque année). Le Maire rappelle que le taux des taxes des impôts doit être voté au plus tard le 15 avril 2021.

I. Liste des marchés conclus en 2020

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/15 et le décret 2016-360 du 25/03/16 relatifs aux marchés publics,

Monsieur le Maire informe l'assemblée des marchés publics conclus sur l'année 2020.

Attributaire	CP	Objet du marché	Date du marché	Montant H.T. en euros
Lemoal Lemoal	75010	Concours d'architecture pour la construction d'une salle polyvalente et d'un gymnase	18/06/20	288 042,00

Considérant la présentation par Monsieur le Maire de la liste des marchés publics conclus en 2020,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents prend acte des marchés conclus sur l'année 2020.

II. COMPTES DE GESTION 2020 : Commune, Assainissement, Alsh, Lotissement les Moissons.

Les comptes de gestion 2020 établis par le trésorier payeur et identiques aux comptes administratifs sont présentés en détail selon les résultats suivants :

a) COMMUNE

	RESULTATS DE CLO- TURE 2019	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLO- TURE 2020
INVESTISSEMENT	788 926,03 €	-34 260,47 €	754 665,56 €
FONCTIONNEMENT	2 026 707,94 €	511 156,36 €	2 537 864,30 €

b) ASSAINISSEMENT

	RESULTATS DE CLO- TURE 2019	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLO- TURE 2020
INVESTISSEMENT	34 086,77 €	-7 228,53	26 858,24 €
EXPLOITATION	238 591,56	10 258,39 €	248 849,95€

c) A.L.S.H.

	RESULTATS DE CLO- TURE 2019	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLO- TURE 2020
FONCTIONNEMENT	11 385,76 €	9 417,53 €	20 803,29€

d) LOTISSEMENT LES MOISSONS

	RESULTATS DE CLO- TURE 2019	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLO- TURE 2020
INVESTISSEMENT	-131 681,74 €	187 222,61 €	55 540,87 €
FONCTIONNEMENT	1 428 765,25 €	154 694,20 €	1 583 459,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2020 présentés ci-dessus.

III. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : Commune, Assainissement, Alsh, Lotissement les Moissons

Les comptes administratifs établis par l'ordonnateur et identiques aux comptes de gestion sont présentés en détail selon les résultats suivants :

e) COMMUNE

	RESULTATS DE CLO- TURE 2019	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLO- TURE 2020
INVESTISSEMENT	788 926,03 €	-34 260,47 €	754 665,56 €
FONCTIONNEMENT	2 026 707,94 €	511 156,36 €	2 537 864,30 €

f) ASSAINISSEMENT

	RESULTATS DE CLO- TURE 2019	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLO- TURE 2020
INVESTISSEMENT	34 086,77 €	- 7 228,53 €	26 858,24 €
EXPLOITATION	238 591,56 €	10 258,39 €	248 849,95 €

g) A.L.S.H.

	RESULTATS DE CLO- TURE 2019	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLO- TURE 2020
FONCTIONNEMENT	11 385,76 €	9 417,53 €	20 803,29 €

a) LOTISSEMENT LES MOISSONS

	RESULTATS DE CLO- TURE 2019	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLO- TURE 2020
INVESTISSEMENT	-131 681,74 €	187 222,61 €	55 540,87 €
FONCTIONNEMENT	1 428 765,25 €	154 694,20 €	1 583 459,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire, adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2020 présentés ci-dessus par Madame, RICHARD Rolande doyenne de l'assemblée.

IV. AFFECTATION DES RESULTATS 2020

a) COMMUNE

Au vu des résultats du compte administratif 2020 et des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 416 449,00 euros et en recettes à 45 550,00 euros, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recettes : 754 665,56 euros
En section fonctionnement – Compte 002 - Recettes : 2 537 864,30 euros

b) ASSAINISSEMENT

Au vu des résultats du compte administratif 2020 et des restes à réaliser nuls, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recettes : 26 858,24 euros
En section exploitation – Compte 002 - Recettes : 248 849,95 euros

c) A.L.S.H.

Au vu des résultats du compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section fonctionnement – compte 002 - Recettes : 20 803,29 euros

d) Lotissement les Moissons

Au vu des résultats du compte administratif 2020, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recettes : 55 540,87 euros
En section fonctionnement – Compte 002 - Recettes : 1 583 459,45 euros

V. BUDGETS PRIMITIFS 2021 : Commune, Assainissement, Alsh, lotissement les Moissons.

Les budgets sont présentés suivant les propositions étudiées au cours du débat organisé en bureau municipal.

Après présentation des états annuels des dettes sur les budgets de la commune et de l'assainissement,

Après présentation du détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes attendues, notamment à travers la note de présentation annexée au budget,

Après rappel des montants d'équilibre des budgets 2021,

Considérant les affectations précédemment votées, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2021 équilibrés de la manière suivante :

1. COMMUNE

- Investissement : 3 978 626,00 euros
- Fonctionnement : 4 743 717,30 euros

A l'unanimité.

2. ASSAINISSEMENT

- Section exploitation : 288 370,95 euros
- Section investissement : 75 300,00 euros

A l'unanimité.

3. A.L.S.H.

- Section de fonctionnement : 345 827,53 euros

A l'unanimité.

4. LOTISSEMENT LES MOISSONS

Le budget 2021 est voté à l'unanimité en suréquilibre sur la section de fonctionnement selon les montants suivants :

- Investissement équilibré : 76 140,87 euros
- Fonctionnement en dépenses : 89 642,87 euros
- Fonctionnement en recettes : 2 370 074,85 euros

A l'unanimité.

VI. Subventions aux associations

L'assemblée décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Associations	Subvention 2021	Subvention Exceptionnelle 2021	Votes
APA association Presloise d'animation	1 700 €		Mmes Goupil S, Piedade C, Rault C, M. Mongault P, Louise Dit Mauger P, ne participent pas
Association Lymphangiomes	500 €		Mme Desforges S, ne participe pas
Association Atelier Poterie	300 €		à l'unanimité
Amicale Employés Municipaux	1 500 €		à l'unanimité
ADG ASS Danse Gymnastique	5 000 €		à l'unanimité
ASBFB Boxe	1000 €		à l'unanimité
La Boule Presloise	500 €		à l'unanimité
Du Côté des Enfants	600 €		Mme Desforges S, ne participe pas
Ecole de Dessin de Presles	1 600 €		à l'unanimité
Ecole de Couture	300 €		Mme Piedade c, ne participe pas
Entraide informatique Seniors	200 €		à l'unanimité
Foyer Rural de Presles en Brie	1 500 €		à l'unanimité
Croix rouge Villepatour	400 €		à l'unanimité
Racing Club Preslois	3 650 €		à l'unanimité
Association La Maison des Jeunes	2 000 €		Mme Desforges S, ne participe pas
Le grenier 77	300 €		à l'unanimité
Mission Locale pour l'Emploi	1 000 €		à l'unanimité
Les Petites Frimousses	1 200 €		à l'unanimité
Presles Sauvegarde Patrimoine	800 €		M. Rodriguez D, Mme Richard R, ne participent pas
ASS DEP Les Restaurants du Cœur	800 €		à l'unanimité
Le Sextant	2 500 €		à l'unanimité
Tennis Club De Presles	1 000 €		à l'unanimité
Comité des fêtes de Presles en Brie	180 €	184 €	M. Landry D, Louise Dit Mauger P, Rodriguez D, Ne participent pas
Association l'Esprit zazen	300 €		à l'unanimité
Coopérative scolaire école Élémentaire OCCE	1000 €		à l'unanimité
Coopérative scolaire école Maternelle OCCE	1000 €		à l'unanimité
FNACA	200 €		à l'unanimité
Jeunes sapeurs-pompiers de Tournan	100 €		à l'unanimité
Anciens combattants	360 €		à l'unanimité
Point d'orgue	6 350 €		à l'unanimité
Actif (association pour le cheval de trait)	300 €		à l'unanimité
La courgette presloise AMAP	200 €		à l'unanimité
Judo Club de Presles-en-Brie	2 000 €		à l'unanimité
TOTAL	40 340,00 €	184,00 €	
TOTAL GENERAL	40 524,00 €		

VII. Provisions pour risques

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Considérant que les dotations aux provisions pour risques afférents aux litiges et contentieux sont constituées lorsqu'une première décision de justice rend probable le risque de mise à la charge de la commune d'une dépense,

Considérant que le conseil municipal doit déterminer de manière sincère le montant de la provision en fonction du risque estimé et inscrire au budget primitif ou à l'occasion d'une décision modificative,

Considérant que D. Galmiche sollicite à titre d'indemnité la somme de 56 000€ sur la base de leur estimation,

Considérant qu'à partir des conclusions établies par Maître Sandrine Godemer., avocat chargé de la défense de la commune dans cette affaire, l'estimation faite par la commune de l'indemnité qui pourrait être versée au terme du contentieux s'élève à 56 000€ maximum, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir provisionner la somme de 56 000€ pour l'affaire opposant la commune à D. Galmiche.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- *de constituer une provision pour risques pour un montant total de 56 000,00€*
- *d'imputer ce montant à l'article 6875 du budget communal :*

<i>Imputation du compte</i>	<i>Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles</i>	<i>Montant en euros</i>
<i>6875</i>	<i>Contentieux amiable au tribunal administratif</i>	<i>56 000,00</i>

VIII. Annulation de la délibération du 19 décembre 2020 n° 20/12/72 d'affectation du résultat BP 2019 Lotissement LES MOISSONS.

L'affectation du résultat de fonctionnement 2019 d'un montant de 131 681,74 euros sur le budget 2019 (au compte de recettes d'investissement n° 1068) n'étant pas autorisée dans une comptabilité de gestion des stocks, Monsieur le Maire propose d'autoriser le comptable public à réaffecter cette somme au compte R002 (recettes de fonctionnement) sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- *De retirer la délibération n° 20/12/72 du 19 décembre 2020 relative à l'affectation du résultat au compte de recettes d'investissement n° 1068 pour un montant de 131.681,74 euros.*
- *D'autoriser le comptable public à réaffecter les 131 681,74 euros en recettes de fonctionnement au compte R002 sur le budget 2020.*

La séance est levée à 19h30

Emargement des personnes présentes
au Conseil Municipal du mardi 30 Mars 2021

RODRIGUEZ Dominique

RICHARD Rolande

RAULT Carole

BONNIN Patrick

LANDRY Daniel

LOUISE DIT MAUGER Philippe

GOUPIL Séverine

DESFORGES Sandrine

LIMONTONT Céline

MONFRONT Natalia

PIECADE Carine

FERNANDEZ Nicolas

HARAND Jérôme

MONGAULT Patrick

THAUVIN régis